La Filière Française du Cuir, un collectif engagé pour la **souveraineté**



NOS CONTRIBUTIONS
POUR UNE **INDUSTRIE**
DURABLE

FILIÈRE FRANÇAISE DU CUIR

ALLIANCE
FRANCE CUIR



Le Mot du président

La France entre dans un moment charnière et le prochain mandat présidentiel sera marqué par un choix essentiel : affirmer notre indépendance et notre puissance internationale ou se laisser dépasser par les puissances montantes. Ce choix est celui de la souveraineté.

La souveraineté n'est pas un repli mais la capacité à occuper notre juste place dans le monde. On parle souvent de souveraineté militaire ou énergétique, elle est également industrielle, économique, numérique, culturelle… **La souveraineté est plurielle et notre Filière Française du Cuir l'incarne à bien des égards.** Parce que nous sommes attachés aux territoires, parce que nous ne l'opposons pas à la dimension internationale, mais en complément. Être souverain, c'est pouvoir continuer à produire, créer, transmettre les savoir-faire comme les entreprises pour rayonner.

Notre souveraineté est un projet collectif. Nous sommes le fruit d'un écosystème unique de l'amont à l'aval, et nous avons à cœur de conserver chacun des maillons stratégiques. Notre chaîne de valeur intégrée s'étend du travail initial de la matière à sa sublimation finale, jusqu'à la réparation en passant par la distribution. Nous nous appuyons sur un réseau solide de **13 000 entreprises**, des grands groupes internationaux aux TPE et PME locales, qui font vivre **170 000 salariés** partout en France.

Ensemble, nous générons un chiffre d'affaires global de **30 milliards d'euros** et portons une dynamique exceptionnelle hors de nos frontières avec plus de **19 milliards d'euros de ventes à l'exportation et une balance commerciale excédentaire[1].** La France s'impose fièrement comme le leader mondial du cuir de veau et le quatrième acteur mondial d'une industrie fortement concurrentielle.

Notre collectif permet à la France de rayonner partout dans le monde. **La Filière joue également un rôle pivot dans l'aménagement du territoire.** Installées au cœur des campagnes et des zones semi-rurales, nos entreprises font vivre des régions grâce à des partenariats solides entre les différents acteurs locaux. Protéger **ce réseau** et nos savoir-faire dépasse le strict cadre économique. Nous portons un patrimoine socio-culturel unique au monde grâce à l'intelligence de la main des femmes et hommes de notre Filière.

La souveraineté a un prix. Défendre la souveraineté industrielle d'un côté et de l'autre, rendre la production française moins compétitive que celle de ses concurrents est une aberration. L'urgence ne permet plus le statu quo : nous devons **préserver notre tissu économique** face aux crises, valoriser un modèle d'excellence, notamment contre les usurpations et transmettre les gestes ancestraux comme nos entreprises avant qu'ils ne disparaissent.

Nous devons trouver la bonne échelle, **s'appuyer sur notre puissance territoriale et nationale**, tout en misant sur la **coopération européenne**. Et pour que la souveraineté ne soit pas synonyme de retour en arrière, nous devons également accélérer la **transition écologique**.

La souveraineté se construit. Notre Filière contribue déjà et dispose d'atouts pour notre pays. La souveraineté n'est pas **une formule incantatoire, elle repose sur notre capacité à agir**. Nous portons des mesures opérationnelles pour conforter les maillons stratégiques de notre chaîne de valeur, soutenir la compétitivité de nos entreprises, accélérer les transitions et préparer les compétences de demain. La Filière Française du Cuir est prête.

Christophe Dehard
PRÉSIDENT DE L'ALLIANCE FRANCE CUIR

[1]Chiffres sur le commerce extérieur 2025 de l'Observatoire Économique de l'Alliance France Cuir



Préserver l'industrie française du Cuir

Entre valorisation des co-produits de l'élevage, protection de l'appellation « cuir » et développement d'une économie circulaire adaptée aux spécificités techniques du secteur, l'Alliance France Cuir formule des propositions concrètes, au nom de la Filière Française du Cuir, destinées à protéger ce savoir-faire national et à sécuriser son cadre réglementaire.

Le cuir français, une matière biosourcée, durable et un atout pour notre souveraineté industrielle

Reconnaître la circularité du modèle du cuir et la nomenclature biosourcée

Le cuir est issu de la transformation de la peau par le tannage, réalisé par les tanneurs (grandes peaux) et mégissiers (petites peaux). En France, **145 000 tonnes de peaux** par an sont valorisées pour la maroquinerie, la chaussure, l'ameublement ou les équipements de protection.

Préserver l'industrie du cuir commence par reconnaître la réalité de son modèle : le cuir est un co-produit de l'industrie agroalimentaire. Le cuir valorise une matière issue de l'industrie de la viande et du lait qui serait sinon détruite : **en France, aucun animal n'est élevé pour sa peau.** Les législations françaises et européennes le classent comme co-produit animal et non comme déchet. Ce statut l'exclut du cadre juridique du recyclage ou du réemploi, créant un flou pour l'affichage de l'éco-conception.

Reconnaître le caractère « biosourcé » du cuir : pour lever cette ambiguïté, la Filière Française du Cuir défend la reconnaissance du caractère biosourcé du cuir, composé de **75% à 90% de biomasse** selon CTC[2].

▶ **La Filière Française du Cuir, appelle les pouvoirs publics à reconnaître le caractère biosourcé du cuir, afin de sécuriser les conditions de production et d'investissement de notre filière. Nous demandons d'ajouter ce terme au lexique des allégations environnementales pour donner un droit d'utilisation aux entreprises.**

L'instauration de cette appellation permettrait d'abord de **reconnaître les propriétés naturelles et durables du cuir**, mais accorderait également un cadre normé afin de **sécuriser juridiquement les industries face à l'éco-blanchiment**, de rassurer le consommateur et d'éviter les confusions marketing trompeuses avec les matières synthétiques, généralement en plastique et pétro-sourcées.

[2]Depuis 1899, CTC est le Comité professionnel de développement économique au service de la performance et de la compétitivité des entreprises françaises de la filière cuir, maroquinerie, chaussure et gant. Fort de son expertise technique, de ses travaux de recherche et développement et de son réseau international implanté en France, en Italie et en Asie, CTC soutient les entreprises dans leurs enjeux d'innovation, de qualité, de performance, de sécurité et de durabilité. Pilier de référence de la filière, CTC contribue à l'amélioration des produits, des matériaux et des procédés, tout en accompagnant les professionnels face aux évolutions des marchés et aux exigences réglementaires. Il œuvre également à la transmission des compétences, à la formation et à la valorisation des savoir-faire. À travers l'ensemble de ses missions et actions, CTC participe au rayonnement des savoir-faire français, au développement d'avantages compétitifs durables des entreprises et à la pérennité des emplois de la filière.

Protéger les consommateurs contre les pratiques déloyales

En effet, il est essentiel de protéger les consommateurs contre les pratiques déloyales et les utilisations trompeuses du terme « cuir ». **Car n'est pas cuir qui veut !** Le cuir est protégé par une appellation réglementée, le **décret 2010-29** du 8 janvier 2010 : aucun matériau issu de plastique, de fruits ou de légumes ne peut légalement l'utiliser.



Les expressions « cuir vegan » ou « cuir de pomme » sont donc des **abus de langage trompeurs** qui attribuent des qualités naturelles et de durabilité à des matières souvent issues de la pétrochimie. Cette confusion n'est pas seulement sémantique : elle fragilise la capacité du **consommateur à faire un choix éclairé** et **pénalise les entreprises** qui respectent les règles, face à celles qui les transgressent et brouillent volontairement les repères.

Aujourd'hui, seuls la France, l'Italie et le Portugal sont engagés pour protéger le cuir face aux appellations trompeuses et lutter contre la contrefaçon, amplifiée par l'e-commerce. Pourtant, ce combat ne peut être mené seul : dans un marché globalisé, **les pays européens doivent nécessairement faire front commun**.

▶ **De ce fait, la Filière Française du Cuir encourage les autorités françaises à défendre une harmonisation de l'appellation Cuir au niveau européen.**

Bâtir une souveraineté circulaire : développer une industrie française du recyclage adaptée aux enjeux du cuir

Dans le cadre de la **refonte du cahier des charges de la filière REP TLC** (responsabilité élargie du producteur pour les Textiles, Linge de maison et Chaussures), nous avons formulé plusieurs propositions pour développer un recyclage adapté aux enjeux du secteur :

▶ **ADAPTER LA RÉGLEMENTATION AUX SPÉCIFICITÉS DE LA CHAUSSURE :**

Pour offrir confort, réparabilité et durabilité, une chaussure rassemble de nombreux composants complexes pour lesquels il n'existe encore aucune solution de recyclage viable. Pourtant, la chaussure a longtemps été négligée dans les travaux de la REP TLC (absence d'étude dédiée à l'affichage environnemental français et manque de méthodologie sur la durabilité). Nous demandons de **mettre fin à ces inégalités de traitement** avec le prêt-à-porter pour bâtir des solutions techniques adaptées.

▶ **LEVER LE VERROU RÉGLEMENTAIRE SUR NOS INFRASTRUCTURES DE RECYCLAGE :**

Pour favoriser l'émergence d'infrastructures sur tout le territoire, **notre filière s'oppose au critère de proximité** imposé par le Gouvernement dans cette refonte, qui cumule une double exigence (un rayon de 1 500 km et l'appartenance à l'UE). Nous rejetons cette disposition discriminatoire, qui risque de freiner, voire d'empêcher, l'implantation d'unités de recyclage dans ces territoires. Nous préconisons plutôt une rédaction plus juste et efficace, reposant sur la **satisfaction d'un seul de ces deux critères**.

▶ **La Filière Française du Cuir demande plus de soutien à la recherche et au développement sur le recyclage des chaussures et du cuir ; et à assouplir le critère de proximité pour permettre de bâtir un réseau souverain d'unités de recyclage en Europe.**

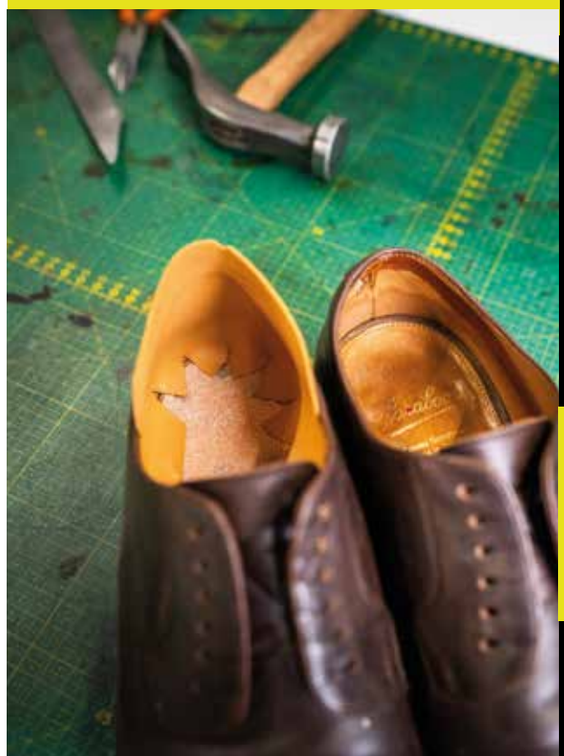
Pour bâtir une véritable souveraineté circulaire, il faut agir sur tous les axes d'amélioration de durabilité

En effet, si la souveraineté circulaire passe par le recyclage, elle passe également par l'**éco-conception**, c'est-à-dire une meilleure durée de vie des chaussures et la réparation des chaussures usagées, et par les incitations envoyées aux consommateurs.

À cet égard, la **fiscalité** constitue le levier le plus direct et le plus lisible. L'Union européenne a ouvert la voie en 2022 (directive 2022/542), et autorise désormais expressément les États membres à appliquer un taux réduit de TVA aux services de réparation et de remise en état de biens, et plusieurs de nos partenaires européens l'ont déjà mis en œuvre avec succès.

La France, qui a su innover avec le bonus-réparation pour les textiles, doit franchir l'étape suivante : **appliquer la TVA circulaire, c'est-à-dire un taux réduit de TVA aux prestations de réparation** notamment de chaussures, d'articles en cuir et de maroquinerie, cœur de métier de la cordonnerie multiservice. Ce geste fiscal présenterait un double bénéfice : **soutenir directement des milliers de TPE** artisanales implantées au cœur des territoires, dont les emplois sont non délocalisables, et **réduire la pression de la fast-fashion** en faisant de la réparation une alternative crédible au remplacement par des articles importés à bas coût.

▶ **La Filière Française du cuir appelle à inscrire la TVA circulaire dans la loi française et de l'assortir d'une communication institutionnelle d'envergure afin que le consommateur puisse pleinement en bénéficier.**



Soutenir la compétitivité des entreprises de la filière

PRÉSERVER

Faire de la commande publique un outil de souveraineté économique

Dans un contexte international de tensions commerciales et politiques, conjugué à une concurrence agressive sur les produits finis de basse qualité, de nombreuses entreprises françaises se retrouvent démunies, alors qu'elles devraient pouvoir compter sur l'État pour les soutenir. Pourtant, des moyens existent.

Un constat de fragilisation du tissu industriel français : face à la concurrence internationale et à la baisse de qualité des produits importés, les entreprises françaises restent peu soutenues par la commande publique. Aujourd'hui, les marchés publics d'État (chaussures de sécurité des armées, équipements des forces de l'ordre, maroquinerie administrative, garnissage des transports) privilégient des critères de prix à court terme qui éliminent les acteurs locaux. Les cahiers des charges restent par ailleurs inadaptés et trop coûteux pour les PME.

Appliquer une préférence nationale et européenne : alors que l'UE discute d'un label « Made in Europe » et d'une préférence communautaire, la France doit s'inscrire activement dans cette démarche. Sans passer par des subventions directes, la commande publique offre un outil de relance immédiat pour orienter l'argent du contribuable vers l'emploi et l'outil productif français.

Un retour sur investissement direct pour l'État : acheter du cuir français et des articles en cuir faits en France pour la commande publique constitue un choix budgétaire rentable. Chaque euro dépensé génère des recettes fiscales et sociales (TVA, cotisations, IS) tout en évitant des coûts sociaux liés au chômage. C'est le moyen le plus direct de pérenniser les savoir-faire d'excellence et la modernisation industrielle sur le territoire.

▶ **La Filière Française du Cuir demande une réforme des appels d'offres pour les marchés publics, afin que ces derniers puissent mettre en œuvre à minima un critère de préférence européenne et un allotissement spécifique pour sécuriser les approvisionnements et faciliter l'accès des PME à la commande publique.**





Continuer à être pionnier des transitions, sans surtransposer la réglementation européenne pour ne pas asphyxier les entreprises

Si la Filière Française du Cuir partage les ambitions de modernisation et de transition écologique des pouvoirs publics, **l'empilement actuel des normes crée un environnement difficilement soutenable** pour les TPE et PME, qui n'ont pas les ressources humaines et financières pour absorber ces chocs simultanés.

Le **marché européen** doit faire figure de **leader** sur ces sujets, et la France doit concentrer ses efforts pour convaincre les membres du Conseil et les parlementaires européens, plutôt que de mettre en œuvre un cadre national qui sera amené à évoluer quelques années après – comme cela peut être le cas aujourd'hui pour la REP TLC ou les règles d'affichage environnemental sur les produits d'habillement. Ce fonctionnement à double vitesse épuise les entreprises qui doivent mobiliser des ressources humaines et financières pour suivre et mettre en œuvre ces textes. Il est impératif de **stabiliser le cadre réglementaire** et les guides d'application adaptés aux réalités du terrain.

▶ La Filière Française du Cuir demande au prochain Gouvernement de s'engager à éviter toute surtransposition française des directives européennes.

Consacrer l'innovation et la modernisation de savoir-faire millénaires

Le Cuir repose sur des savoir-faire en constante modernisation. Aujourd'hui, la filière place **l'innovation et la transition écologique** au cœur de ses procédés pour proposer des produits plus responsables. Pour transformer ces avancées en réalités industrielles, maintenir la souveraineté française face à la concurrence et préserver ces métiers d'histoire, la Filière Française du Cuir rappelle que le **soutien fiscal** à la recherche, à la création et à la transmission est un levier de compétitivité indispensable.

▶ **La Filière Française du Cuir demande la sortie du Crédit d'Impôt Collection (CIC) de la réglementation européenne des aides de minimis.** Si elle permet à la France d'éviter de notifier la Commission européenne pour les aides publiques de faibles montants, cette réglementation ne permet pas d'allouer la totalité des sommes réellement nécessaires aux bénéficiaires du crédit d'impôt collection. A minima, il faudrait réviser le seuil de minimis, pour qu'il tienne compte de l'inflation et corresponde à l'évolution économique.

▶ **La Filière Française du Cuir réclame la pérennisation et la sanctuarisation du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et du Crédit d'Impôt Innovation (CII)**, indispensables pour inciter nos entreprises à investir massivement dans la transition écologique, la traçabilité des matières et l'éco-conception.

▶ **La Filière Française du Cuir sollicite le maintien et l'optimisation du Crédit d'Impôt Métiers d'Art (CIMA)**, vital pour une filière d'excellence où le geste artisanal rencontre la création, au service d'un patrimoine millénaire. Il doit faire l'objet d'un choc de simplification et d'une promotion institutionnelle d'envergure afin que l'ensemble des entreprises éligibles y aient recours, y compris les TPE.

▶ **La Filière Française du Cuir demande enfin de maintenir les travaux d'innovation pour la filière, affectés aux CTI et CPDE afin de garantir la compétitivité de nos entreprises grâce à une innovation accélérée et collective.**

La taxe fiscale affectée, un dispositif indispensable et unique pour soutenir la politique industrielle française



Depuis plus de 70 ans, la taxe fiscale affectée (TFA) des Centres techniques industriels (CTI) et les Comités professionnels de développement économique (CPDE) accompagne l'industrie manufacturière. La Filière Française du Cuir autofinance sa modernisation et soutient son développement grâce à la **taxe fiscale affectée (TFA)**, collectée par CTC.

La TFA est un investissement mutualisé qui s'aligne sur les priorités de l'État pour 2024-2028. Pour la filière Cuir, Chaussure, Maroquinerie, Ganterie, la taxe fiscale affectée s'est élevée en **2025** à **19,4 millions d'euros** dont **14,3 millions** collectés directement auprès des entreprises fabriquant ou faisant fabriquer en Europe par le CPDE de la filière (CTC) et **5,1 millions** d'euros collectés par les douanes au titre des importations, reversés ensuite à CTC.

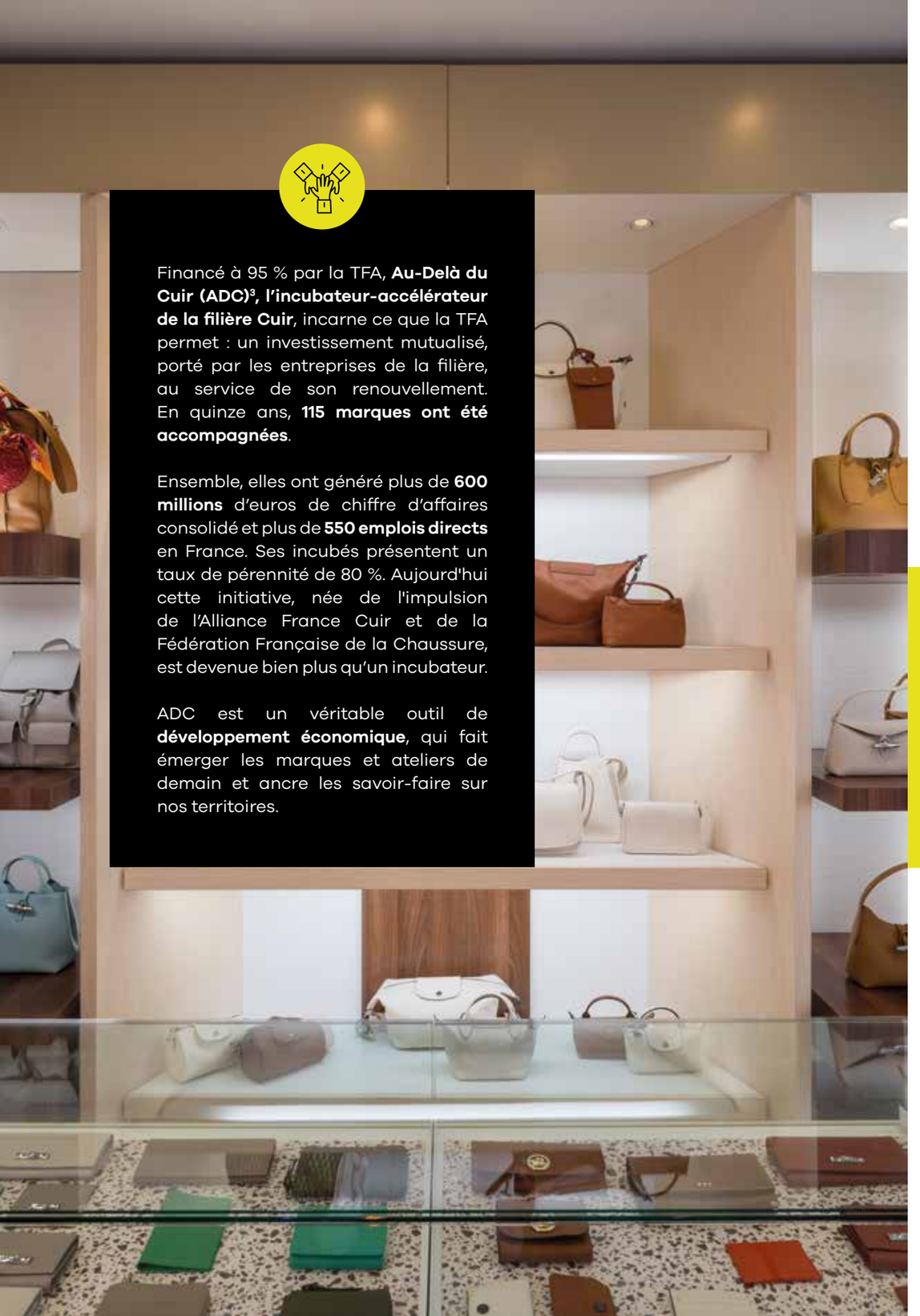
Elle permet à CTC de financer des **missions d'intérêt général** indispensables pour 900 TPE et PME : le soutien à l'export, la formation avec la sauvegarde des savoir-faire, et la R&D. Sans cet outil, ces entreprises n'auraient pas les moyens de continuer à se transformer de manière durable et compétitive face à la concurrence internationale à bas coûts.

Le **Contrat d'Objectif et de Performance** signé pour 4 ans par l'État, les Fédérations et CTC formalise les 5 axes stratégiques pour la filière, à savoir :

- **Transition écologique, énergétique et RSE :** guider les entreprises vers des procédés et produits plus écoresponsables.
- **Transformation numérique, mutation des entreprises vers l'industrie du futur :** moderniser les outils et accompagner l'intégration raisonnée des technologies numériques dans les entreprises.
- **Souveraineté industrielle et résilience :** maintenir et renforcer l'écosystème français dans sa globalité et pérenniser notre outil de production national ; préserver l'expertise métiers et développer les compétences ; défendre les positions françaises au travers de la normalisation ; développer entrepreneuriat en accompagnant les nouveaux entrants dans la filière via le dispositif ADC ; encourager le made in France via le dispositif Faire De Lance ; favoriser l'accès au financement via le Guichet Unique CTC.
- **Faciliter l'accès aux marchés :** accompagner le développement des entreprises ; accompagner le développement des Entreprises Membres ; évaluer et améliorer la performance des produits et process.
- **Diffusion de l'information et animation de la filière :** favoriser le partage d'informations et renforcer l'attractivité de nos métiers ; mettre à disposition des informations actualisées sur les métiers et les marchés de la filière ; financer, via la Taxe Fiscale Affectée, des études marketing et sectorielles ; organiser des évènements techniques ou informatifs pour développer l'attractivité de la filière et promouvoir de bonnes pratiques.

Les aides de CTC sont un levier de croissance pour les PME comme la nôtre, confrontées à une transformation rapide de leur environnement économique. Elles sont indispensables pour maintenir la visibilité du savoir-faire français à l'étranger.

UNE PME DU SECTEUR DE LA GANTERIE



Financé à 95 % par la TFA, **Au-Delà du Cuir (ADC)[3], l'incubateur-accélérateur de la filière Cuir**, incarne ce que la TFA permet : un investissement mutualisé, porté par les entreprises de la filière, au service de son renouvellement. En quinze ans, **115 marques ont été accompagnées**.

Ensemble, elles ont généré plus de **600 millions** d'euros de chiffre d'affaires consolidé et plus de **550 emplois directs** en France. Ses incubés présentent un taux de pérennité de 80 %. Aujourd'hui cette initiative, née de l'impulsion de l'Alliance France Cuir et de la Fédération Française de la Chaussure, est devenue bien plus qu'un incubateur.

ADC est un véritable outil de **développement économique**, qui fait émerger les marques et ateliers de demain et ancre les savoir-faire sur nos territoires.

Faire De Lance (FDL)[4], le dispositif de la filière cuir de mise en relation entre marques et ateliers de production français, joue un rôle crucial en faveur du Made in France, de l'irrigation du tissu industriel, de l'attractivité territoriale et de la valorisation des savoir-faire. Depuis 2022, FDL a généré plus de 1,8 million d'euros de chiffre d'affaires pour les ateliers partenaires.

Gérée directement par les professionnels de la filière, et en cohérence avec les priorités nationales, la TFA joue un rôle structurant dans la politique industrielle française.

▶ La Filière Française du Cuir demande de conserver et de perfectionner la TFA, outil de souveraineté, de solidarité économique et de compétitivité. Elle propose que le taux de la TFA soit fixé par arrêté, sur proposition des acteurs de la filière, pour correspondre aux besoins réels de CTC.



[3]ADC (Au-Delà du Cuir) est l'incubateur-accélérateur dédié aux entrepreneurs de la filière Cuir. Depuis 15 ans, il accompagne chaque année de jeunes marques et ateliers dans leur développement. Pendant 3 ans, les entreprises bénéficient d'un accompagnement personnalisé pour structurer leur entreprise, consolider leur modèle et accélérer leur croissance.

[4]Initiée en 2020 par la Filière Française du Cuir, Faire De Lance est un dispositif dédié au développement de la fabrication française en chaussure, maroquinerie, ganterie et accessoires. Véritable interface entre les marques et les ateliers, il accompagne la mise en relation grâce à un soutien technique sur mesure. Il fédère un réseau d'ateliers français aux savoir-faire et capacités complémentaires, pour favoriser des collaborations durables et adaptées aux besoins des marques. Faire De Lance contribue ainsi à dynamiser, valoriser et pérenniser la production française.



Le cuir français, un pilier de l'économie locale à protéger

La Filière Française du Cuir est profondément ancrée localement, jouant un rôle essentiel dans le maintien de la vitalité économique des territoires. De l'amont, qui participe à la préservation des traditions de l'élevage de ruminants, à l'aval, qui organise la vente de produits finis dans tous les centres-villes du pays, le cuir fait vivre des milliers d'hommes et de femmes.

Faire de la revitalisation des centres-villes et du maintien des commerces de proximité des enjeux transverses

La filière Cuir assure un **maillage d'emplois qualifiés et non délocalisables** sur tout le territoire, de la collecte des peaux à la fabrication, jusqu'à la vente et la réparation. Ses TPE et PME soutiennent **l'économie locale** et la **cohésion sociale**, notamment dans les zones rurales et les villes moyennes, tout en générant des recettes fiscales et sociales essentielles au modèle national.

À titre d'exemple, la cordonnerie multiservice, présente au cœur des centres-villes et des villes moyennes, constitue le dernier maillon de la chaîne de valeur du cuir : là où la fabrication confère au produit son excellence, la réparation en prolonge la vie. Cordonniers, maroquiniers et artisans multiservices entretiennent, réparent et transforment les articles en cuir, incarnant au quotidien l'économie circulaire : **chaque article réparé est un article qui n'est ni jeté, ni remplacé par un produit importé à bas coût.**

Le commerce physique spécialisé (maroquineries, chaussures, cordonneries) est le point de rencontre entre les fabricants, les marques et les consommateurs. Par son expertise, son conseil et sa proximité, il participe à **la valorisation des savoir-faire, à l'attractivité des centres-villes et à la diffusion d'une consommation de qualité**. Ces entreprises implantées localement offrent des emplois non délocalisables, maintiennent des savoir-faire techniques exigeants, et contribuent à l'attractivité des commerces de proximité dont elles sont souvent des figures de référence.



Dans un contexte marqué par la transformation numérique, l'évolution des modes de consommation, les difficultés de transmission des entreprises, la hausse des coûts d'exploitation et le développement des plateformes internationales, **le commerce spécialisé fait face à des défis majeurs**. Sa disparition fragiliserait directement l'ensemble de la chaîne, jusqu'aux éleveurs.

Or, les centres-villes subissent une décommercialisation massive : **62 % des communes n'ont plus aucun commerce (**contre 25 % en 1981) et le secteur textile/chaussure est le plus touché (la part des boutiques est passée de 25,5 % en 2015 à 17 % en 2025, avec plus de 1 800 fermetures). Ce déclin est aggravé par la rigidité et la hausse de l'Indice des loyers commerciaux (ILC), le loyer pesant désormais **20 % du chiffre d'affaires** des boutiques[5].

En tant que profession de vente en physique, l'enjeu de dynamisme commercial et d'attractivité territoriale est essentiel, afin de garantir un flux de clients en magasin.

UN RESPONSABLE D'UNE ENTREPRISE D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Nos petites et moyennes entreprises locales constituent une composante stratégique de la Filière, incarnant un réseau de proximité axé sur la durabilité, la sobriété et l'économie circulaire. **Sans le commerce, c'est tout un écosystème qui risque de disparaître**. Face à la crise de décommercialisation, la Filière Française du Cuir appelle à une mobilisation urgente des pouvoirs publics locaux et nationaux pour :

- **Préserver les centres-villes attractifs, accessibles et transmissibles.** La revitalisation des centres-villes doit s'inscrire dans une approche globale associant fiscalité, foncier, mobilité, transmission des commerces et attractivité commerciale.

- **Rééquilibrer les loyers commerciaux** en facilitant leur révision en cours de bail selon l'activité réelle, et en encadrant les hausses au renouvellement pour protéger les boutiques indépendantes.

- **Renforcer la fiscalité pour lutter contre la vacance commerciale** en réduisant de deux ans à un an le délai d'application de la Taxe sur les friches commerciales (TFC), tout en généralisant les incitations fiscales dans les zones d'Opération de revitalisation de territoire (ORT).

- **Faciliter l'attractivité territoriale** en développant, avec les collectivités, des solutions de logement et de transport adaptées aux salariés en zones rurales et villes moyennes.

- **S'adapter aux moyens des petites et moyennes entreprises** en intégrant leur impact sociétal dans les politiques publiques et en évitant le surcroît de charges. La Filière demande ainsi la bonne prise en compte des PME dans les avis du Conseil de la simplification pour les entreprises.

- **Mettre en place une vraie politique de soutien** aux entreprises artisanales, en pérennisant les aides à l'investissement et les crédits d'impôt (comme les crédits d'impôts métiers d'art ou collection) pour adapter les outils de production régionaux, et en intégrant les métiers de la réparation aux dispositifs de soutien à l'artisanat, de valorisation des métiers auprès des jeunes générations et de financement de la formation continue.

[5]Chiffres issus du Rapport d'information "Face à la dé-commercialisation, réinventer le commerce physique", de Marie-Lise Housseau, Patrick Chaize et Philippe Grosvalet, au nom de la commission des affaires économiques du Sénat, 2026. https://www.senat.fr/rap/r25-821/r25-8211.pdf

Promotion d'une concurrence plus équitable entre acteurs économiques et lutte contre la fast-fashion

Le développement du commerce en ligne constitue une opportunité pour les consommateurs comme pour les entreprises : il favorise l'élargissement de l'offre, l'innovation et le développement de nouveaux services. Toutefois, il s'accompagne également de nouveaux défis.

Ancrée dans la durabilité et le savoir-faire local, la Filière Française du Cuir souffre de la concurrence déloyale de l'ultra fast-fashion. Porté par des plateformes internationales, ce modèle de surproduction d'articles synthétiques fragilise directement nos artisans, fabricants et commerçants indépendants.

Les chiffres du Sénat, illustrent cette explosion : le e-commerce représente désormais 23 % des ventes d'habillement et de chaussures en France, dopé par les importations de petits colis chinois passées de 1,9 milliard d'euros en 2022 à 5,6 milliards en 2025. Rien que pour la mode, cela représente 2,6 milliards d'euros et 280 millions d'articles[6].

L'enjeu n'est pas de remettre en cause le commerce en ligne ni l'ouverture des marchés. Il est de garantir que l'ensemble des opérateurs accédant au marché européen soient soumis aux mêmes règles. Il s'agit également de **valoriser le rôle des professionnels** qui accompagnent les consommateurs dans l'achat de produits adaptés. D'après les études de l'Observatoire Économique sur le commerce de la chaussure et de la maroquinerie, **un Français sur deux** souhaiterait recevoir plus de conseils lors de leurs achats.

Pour préserver une production responsable, la Filière Française du Cuir réclame une réponse ferme et coordonnée aux échelons national et européen.

- **Rétablir l'équité fiscale et douanière :** taxer les petits colis extra-européens dès le premier euro pour mettre fin à la concurrence déloyale face aux commerçants français, et poursuivre la mise en œuvre de la réforme de l'Union douanière européenne.
- **Garantir la conformité et sanctionner les dérives :** intensifier les contrôles douaniers et sanitaires sur les chaussures et la maroquinerie importées. En cas de fraudes ou d'infractions répétées, appliquer des mesures radicales : déréférencement, suspension ou blocage des plateformes fautives.

[6] Rapport d'information fait au nom de la Commission des affaires économiques du Sénat, « Face à la décommercialisation, réinventer le commerce physique », par Mme Marie-Lise Housseau, MM. Patrick Chaize et Philippe Grosvalet, juillet 2026.



Élever français pour produire français : conserver en France la matière première et les outils de production du cuir

L'élevage constitue le premier maillon de la chaîne du cuir

Les peaux des ruminants (principalement bovins, ovins, caprins) élevés en France pour l'industrie de la viande ou du lait, sont prises en charge après l'abattage par les **collecteurs de peaux** et transformées en cuir. Par exemple, l'Aveyron a une tradition d'élevage de brebis, dont le lait permet la production de l'emblématique Roquefort. Ce n'est donc pas un hasard si la région a donné naissance à un savoir-faire réputé autour du cuir d'agneaux, comme à Millau pour la ganterie.

Sans débouchés organisés et structurés, la peau peut devenir une charge au lieu d'être une source de valeur supplémentaire pour l'éleveur et l'ensemble de la filière viande. Aujourd'hui, les abattoirs ont besoin d'acteurs capables de collecter et valoriser ces peaux.

Pourtant, cet amont industriel est menacé. Cette **fragilisation des approvisionnements** s'inscrit dans une tendance de fond qui se poursuit : le cheptel bovin a diminué de 1,8 million de têtes en dix ans, tandis qu'une douzaine d'abattoirs a fermé entre 2023 et 2024.

Le made in France devient une force à condition de l'expliquer, de le prouver et de le valoriser. Mais si un label rassure, il ne fait pas vendre à lui seul. Le consommateur choisira le produit certifié s'il est au même tarif que les autres, rarement s'il coûte plus cher. Et dans un contexte de pouvoir d'achat en berne, cette réalité s'impose plus que jamais.

UN DIRIGEANT D'UNE ENTREPRISE DE COLLECTE ET NÉGOCE DE CUIRS ET PEAUX

La fermeture des petits abattoirs et la concentration de l'activité réduisent le gisement de peaux et fragilisent l'économie locale. Ce phénomène rallonge le transport des animaux, ce qui peut nuire au bien-être animal en favorisant le stress, et potentiellement dégrader la qualité des peaux, et alourdir leur bilan carbone. Pour préserver la condition animale et la qualité de la matière, le maintien d'un maillage territorial d'abattoirs de proximité est indispensable.

Pour préserver nos savoir-faire, nos emplois et la traçabilité de la filière, le maintien des entreprises de collecte locales, maillon clé entre l'élevage et la tannerie, est un impératif stratégique face aux restructurations et à la pression réglementaire.

▶ **La Filière Française du Cuir demande au Gouvernement de s'engager pour le maintien d'un maillage territorial cohérent, répondant aux attentes des éleveurs et des abattoirs afin de garantir le maintien de circuits de distribution diversifiés.**



LA FILIÈRE FRANÇAISE DU CUIR, UN COLLECTIF ANCRÉ DANS SES TERRITOIRES

La filière Cuir dispose d'un ancrage territorial fort, qui s'incarne dans les hommes et femmes qui la font vivre. Elle est fière de s'appuyer sur un **patrimoine** et des savoir-faire uniques au monde.

Historiquement, cette implantation s'est forgée au plus près des ressources naturelles, notamment des cours d'eau, essentiels aux activités de tannerie et de mégisserie. C'est ainsi que se sont structurés de **véritables bassins d'excellence**, dont la renommée traverse les siècles : la **ganterie** à Millau ou Saint-Junien, la **chaussure** à Romans-sur-Isère, ou encore le travail de **la peau et du cuir** à Graulhet, Mazamet et dans le bassin de la Nouvelle-Aquitaine. Actuellement, cet ancrage se traduit par un maillage dense de TPE, PME, artisans et manufactures de grands groupes, souvent situés en zones rurales ou périurbaines. La filière joue ainsi un rôle de premier plan dans le **maintien de l'emploi local**, la revitalisation des territoires et le rayonnement du label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV).

Conscients de la valeur économique, sociale et culturelle de cet écosystème, les acteurs institutionnels locaux s'engagent aujourd'hui massivement pour soutenir sa pérennité et sa transformation. La **région Nouvelle-Aquitaine**, qui s'impose comme l'un des premiers bassins d'emploi de la filière Cuir en France, structure activement l'écosystème territorial, notamment à travers son soutien au cluster **ResoCuir & Textile**, qui fédère l'ensemble de la chaîne de valeur régionale. Cet engagement se matérialise également par des investissements majeurs dans la transmission des savoir-faire, à l'image du Pôle d'Excellence des Métiers du Cuir en Dordogne, et par des aides financières directes pour accompagner les manufactures historiques et les sous-traitants dans la modernisation de leurs ateliers et leur transition écologique.

Ainsi, la synergie entre la passion des professionnels du cuir et le volontarisme des pouvoirs publics locaux fait de cette filière un modèle de résilience et de dynamisme territorial.



Transmettre et protéger nos savoir-faire

Pour préserver nos approvisionnements en peaux brutes, ressources essentielles à notre industrie, défendre un patrimoine matériel reconnu mondialement et conforter le leadership de la France, il faut agir. Il est urgent de faciliter la transmission de ces entreprises familiales et d'alléger leurs contraintes administratives.

Préserver notre souveraineté artisanale et industrielle face au péril d'une filière sans repreneurs

Les baromètres de l'INSEE et de la Banque de France dressent un même constat sans appel : l'année 2025 a marqué un record historique avec plus de 68 000 défaillances d'entreprises en France. Et en dépit de sa singularité et de son ancrage local, la Filière Française du Cuir subit les mêmes difficultés que le reste de l'économie française.

Ainsi, faute de repreneurs locaux, des fleurons français passent sous pavillon étranger. C'est le cas des Cuirs de l'Ouest, rachetés par le groupe chinois Henan Prosper. Ces rachats soulignent la valeur de nos matières premières, mais révèlent la frilosité des banques françaises face aux besoins en fonds de roulement de l'industrie (stocks, cycles longs). Sans fonds spécialisés ni dispositif public dédié à la reprise, la filière manque de relais de croissance. L'État doit s'engager pour **sauvegarder cette industrie d'excellence**.

Reprendre et faire vivre une entreprise du cuir, c'est **maintenir un écosystème de solidarité, préserver des emplois non délocalisables et sauvegarder des savoir-faire séculaires**. En effet, face à la perte de confiance politique, les entrepreneurs incarnent un repère de stabilité locale. Le Gouvernement doit encourager cet engagement. Alors que dans le secteur de la chaussure, la moyenne d'âge des dirigeants atteint 60 ans, le renouvellement des générations s'impose comme l'enjeu stratégique prioritaire des prochaines années. À l'aune de cette transition démographique, la France doit faire preuve d'une vision industrielle à long terme : la disparition de nos PME et de nos ateliers, faute de repreneurs, constituerait une perte irréversible de souveraineté économique et culturelle.

Il y a quelque chose de fort à poursuivre ce que les générations précédentes ont construit. Pourtant, transmettre une entreprise artisanale est un parcours du combattant. À une différence près : dans un parcours du combattant, on peut abandonner. Nous, on continue, sans savoir si nous serons encore debout à l'arrivée.

UN DIRECTEUR DE SITE, FILS DU FONDATEUR DE SON ENTREPRISE DE COLLECTE ET NÉGOCE DE CUIRS ET PEAUX

La Filière Française du Cuir demande l'engagement immédiat de l'État pour bâtir une politique nationale ambitieuse de transmission des entreprises, à la hauteur des enjeux de notre filière d'excellence. Nous proposons un cadre incitatif autour de quatre priorités :

- **Accompagner les cédants** par la mise en place de parcours de tutorat et de formation des repreneurs ;
- **Simplifier** drastiquement les démarches administratives ;
- **Mobiliser le secteur bancaire** et les financeurs publics pour faciliter l'accès au crédit ;
- **Créer un dispositif dédié** à la reprise des entreprises patrimoniales en région.

La Filière Française du Cuir propose de mettre en place des mesures d'accompagnement aux cédants (par exemple une offre nationale de formation, éligible au compte personnel de formation et gérée par les chambres de commerce et d'industrie), afin de solidifier et préparer l'entreprise au changement de dirigeant et à transférer les compétences.

Enfin, la **transmission** n'est pas qu'une affaire de chefs d'entreprise : c'est aussi une affaire de **formation**.



Former les prochaines générations et transmettre le goût des métiers du cuir

Des difficultés de recrutement, un constat alarmant partagé par l'ensemble des entreprises de la Filière Française du Cuir

Savoir-faire d'excellence et vitrine de la France à l'export, la filière Cuir recherche chaque année des **milliers de talents qualifiés** (coupeurs, piqueurs, monteurs, patronniers). Ces métiers techniques exigent une formation longue, partagée entre ateliers et écoles.

Pourtant, le secteur peine à recruter. Souffrant d'une image parfois dévalorisée auprès des jeunes, les entreprises font face au vieillissement de leurs effectifs. Ce déficit d'attractivité, conjugué à des effectifs vieillissants, menace la transmission des savoir-faire et fragilise les centres de formation, souvent éloignés des bassins d'emploi et peinant à remplir leurs promotions.

Pour assurer la pérennité de notre filière, **susciter des vocations et renouveler les générations** au cœur des territoires demeure un enjeu vital.



Nos métiers souffrent d'une image dépassée, alors qu'on y apprend un vrai savoir-faire. Ici, je vois chaque jour le résultat de notre travail.

UN DIRIGEANT D'UNE ENTREPRISE DE COLLECTE ET NÉGOCE DE CUIRS ET PEAUX

Encourager l'orientation vers les métiers du cuir et préserver nos formations d'excellence

La formation est décisive dans l'apprentissage d'un métier. Elle ne s'arrête jamais quel que soit son niveau. Mais son choix n'est jamais anodin. Il s'agit avant tout de concilier objectifs pédagogiques, expériences passées, valeurs personnelles. Se familiariser avec le secteur envisagé est primordial pour déterminer précisément le métier le mieux adapté à chacun. Il est possible d'**apprendre les métiers du cuir** à travers deux types de formation :

▶ LA FORMATION INITIALE

APPRENTISSAGE,
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Ce dispositif scolaire préparant aux métiers du cuir s'appuie sur un réseau de 165 écoles. Elles délivrent 63 diplômes, du CAP (niveau 3) au diplôme d'ingénieur (niveau 7), en lycée, à l'université, etc.

▶ LA FORMATION CONTINUE

Elle englobe tout ce qui constitue un levier pour l'évolution professionnelle. Elle permet ainsi d'améliorer ses compétences, d'en développer de nouvelles, de compléter un cursus de formation initiale, de préparer un projet de reconversion.



késacuir

La Filière Française du Cuir déploie activement des efforts de pédagogie pour présenter les différentes formations. Elle a notamment développé un projet collaboratif, **Késacuir**, avec l'Education nationale, le Campus des Métiers et des Qualifications Cuir, Textile, Mode & Luxe de Nouvelle-Aquitaine, afin de présenter aux élèves l'histoire, les propriétés et les métiers du cuir, et de susciter des vocations.

En parallèle, CTC œuvre au développement de nouveaux outils visant à **préserver les gestes techniques** et à prévenir la disparition progressive des savoir-faire.

- **La Filière Française du Cuir demande la sanctuarisation des aides à l'embauche à l'apprentissage.** Alors que les aides aux entreprises ont dernièrement été réduites, nous appelons à garantir un socle de soutien stable afin d'offrir de la visibilité aux entreprises pour former sur un temps long à la transmission des gestes manuels.

- **La Filière Française du Cuir suggère d'encourager l'orientation dans les métiers du cuir dès le collège afin de valoriser les métiers du cuir auprès des plus jeunes.** Pour cela nous encourageons la mise en place de temps d'orientation consacrés à la visite de site, à l'intervention des professionnels auprès des jeunes, etc.

- **La Filière Française du Cuir appelle finalement à sécuriser le financement du maillage territorial des CFA et des diplômes.**

- **La Filière Française du Cuir appelle à sécuriser le financement des travaux d'innovation sur la préservation des gestes techniques.**

Le mot de la fin

La souveraineté ne se décrète pas, elle se bâtit **collectivement** : le prochain mandat doit être celui qui concrétise cette ambition. **Nous identifions les priorités suivantes :**

- **Conserver et perfectionner la TFA.** Le taux de la TFA devrait être fixé par arrêté, sur proposition des acteurs de la filière, pour correspondre aux besoins réels de CTC.
- Inscrire la **« TVA circulaire »** dans la loi française afin de faire de la réparation, une alternative crédible à la fast-fashion.
- **Réformer les appels d'offres pour les marchés publics**, afin que ces derniers puissent mettre en œuvre à minima un critère de préférence européenne et un allotissement spécifique pour sécuriser les approvisionnements et faciliter l'accès des PME à la commande publique.
- Pérenniser les **dispositifs de soutien** à l'artisanat et l'industrie ainsi que les aides à l'apprentissage qui forment nos prochaines générations.
- **Harmoniser l'appellation cuir** au niveau européen et reconnaître son caractère biosourcé.
- Investir dans la recherche et le développement pour le **recyclage des chaussures et du cuir**.
- **Éviter toute surtransposition** française des directives européennes.
- **Garantir la conformité et sanctionner les dérives**, en intensifiant les contrôles douaniers et sanitaires sur les chaussures et maroquinerie importées.
- Bâtir immédiatement une **politique nationale ambitieuse** de transmission des entreprises, en particulier artisanales.

La Filière Française du Cuir

LES ORGANISATIONS INTERPROFESSIONNELLES

Alliance France Cuir · CTC confidence to create · FDL Faire de Lance · ADC Au-delà du cuir

FÉDÉRATIONS DE **LA PRODUCTION**

CFBCT · CNE Confédération Nationale de l'Elevage · Culture Viande Les entreprises françaises des viandes · Fédération Française des Cuirs et Peaux · SIFCO Syndicat des industries françaises des coproduits animaux

FÉDÉRATIONS DE **LA TRANSFORMATION**

fédération tannerie française mégisserie · SICOS La voix des industries chimie fine et biotech

FÉDÉRATIONS DE **LA FABRICATION ET DE LA RÉPARATION**

SPIC Syndicat des réparateurs industriels de la chaussure · CSNB · Fédération Française de la Chaussure · FFCM Fédération Française de la Cordonnerie Multiservice · Gants de France · Fédération Française de la Maroquinerie · ffpo · SYNAMAP · SNCCF

LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DE **LA DISTRIBUTION**

FEC · FDCF · Maroquinerie & Voyage · UDIC · Union Sport & Cycle

Photos ©Ici au Loin - Jules Hidrot pour AFCuir

Depuis 1948, **l'Alliance France Cuir fédère les 21 fédérations professionnelles de la Filière Française du Cuir**, de l'élevage à la réparation. Unique au monde, elle représente **170 000 professionnels** et **13 000 entreprises**, unis par la passion du cuir et la volonté de faire rayonner cette industrie d'excellence. Elle œuvre à la valorisation d'une **filière durable et responsable**, à la protection de l'appellation « cuir » et à son développement en France comme à l'international. À travers son **Observatoire Économique**, elle produit des données stratégiques pour éclairer les décisions et contribue au financement de dispositifs d'accompagnement et d'investissement, tels qu'Au-Delà du Cuir (ADC) et Cuir Invest. Elle porte également la voix de la filière sur les **marchés internationaux**, notamment en Asie et fédère ses acteurs autour d'**actions collectives**.